

Adieu 2023...
Bienvenue 2024 (Lire Edito P.2)

E - Journal

K I N S H A S A



Hebdomadaires, 5^e Année, Janvier 2024, Nouvelle série n°254



3 **L'UNION SACRÉE DÉSACRALISÉE**



5

CONSTANT LA RÉÉLECTION DE FÉLIX TSHISEKEDI, RDC DÉNIS MUKWEGE APPELLE TOUS LES CONGOLAIS À LA COHÉSION NATIONALE



7

LE TRIBALISME ET LA PAUVRETÉ N'ONT RIEN À VOIR AVEC L'ÉLECTION OU LA NOMINATION DES GOUVERNEURS DES PROVINCES, M. LE PRÉSIDENT !



10

LE DOCTORAT EN RELATIONS INTERNATIONALES RECHERCHÉ PAR JOSEPH KABILA DEVRAIT PLUTÔT SERVIR D'EXEMPLE, À DÉFAUT DE LEÇON !



20

KATHUNGU FURAHA PLEURE TSAKA KONGO AU-DELA DES CONDOLEANCES, UN TEMOIGNAGE DE LA MINISTRE KATHUNGU FURAHA SUR TCHAKA KONGO

*Nous attendons
vos messages de
la traversée*

Adieu 2023... Bienvenue 2024

L'année 2023 qui s'achève ce dimanche 31 décembre avec le réveillon de la Saint Sylvestre a connu de nombreux événements dont nous rappelons de mémoire les plus marquants.

Nous avons démarré l'année 2023 avec la visite du Pape François 1er qui est finalement arrivé en janvier après de nombreux reports. Après le pontife, nous avons accueilli en mars le président français Emmanuel Macron, en visite de travail. Ce dernier a fait parler de lui pour avoir effectué une virée à Bandal avec Fally Ipupa.

Un autre événement à dimension planétaire, c'était les 9èmes Jeux de la Francophonie qui se sont déroulés à Kinshasa du 28 juillet au 6 août. Je n'oublie pas la qualification des Léopards pour la 34ème édition de la Coupe d'Afrique des Nations dont la phase finale va se dérouler en janvier 2024 Côte d'Ivoire.

En politique, il y a eu un ballet diplomatique avec le passage de nombreux présidents de la République.

En musique, il y a la fête d'anniversaire de dix ans du décès de Tabu Ley, suivi de l'inscription de la rumba sur la liste du patrimoine immatériel de l'UNESCO.

A épinglez également dans le même registre, l'inauguration du monument de Papa Wemba par le président de la République et le

concert de Fally Ipupa à Paris devant plus de 40.000 mélomanes congolais et africains confondus. Concert qui a marqué la remise sur la sellette de la musique congolaise et la reprise des concerts dans l'espace Schengen, mieux dans les fiefs de la diaspora.

Et enfin, l'année 2023 s'est clôturée avec les élections combinées (présidentielle, législatives, provinciales et locales) qui ont fait jaser.

Bonne Année 2024 !

HC Jean-Pierre Eale Ikabe

E-Journal

Agence Temps Libre (ATL)

Fondateur

Jean Pierre Eale Ikabe

Tél. : **0999947441/0819947441**

Directeur de publication délégué

Herman Bangi Bayo

Tél. : **0997298314/0824540759**

Equipe de rédaction :

Jean Pierre Eale Ikabe, Herman Bangi Bayo, Espérant Kalonji, Prof Yoka, Socrate Lokondo, Mandela Lokondo

Design: **Gary Okende**

Infographie : **Sacha Eale**

Administration : **Roger Nsita**

Déléguée commerciale : **Patience Bidi**

Relations publiques : **Trésor Empole**

e-mail : **agencetempslibre@gmail.com**

Site web : **www.e-journal.com**

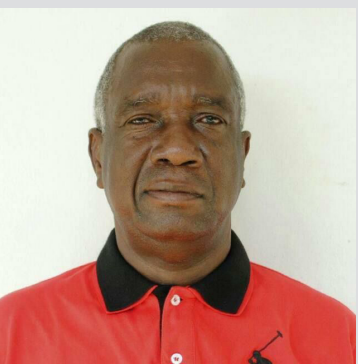
Siège : **avenue du Stade N°1, Quartier**

Administratif/ Territoire de Kasangulu

Dépôt légal N° 09629571

Représentant espace Schengen

Celio Van NDAYE 0033749299540



L'UNION SACRÉE DÉSAKRALISÉE



La création de la plateforme Pacte pour le Congo retrouvé (PCR) par un groupe des leaders de l'Union sacrée pour la Nation (Vital Kamhere, Julien Paluku, Lucien Bussa, Nkaku) vient de jeter le pavé dans la mare avant même la rentrée parlementaire et quelque temps après la prestation de serment du président Félix Antoine Tshisekedi. Cette déclaration paraît comme un pied de nez fait au camp qui a porté le chef de l'Etat au pouvoir. Pour bon nombre d'observateurs, la constitution d'un regroupement au sein de l'USN est considérée comme une conséquence de dysfonctionnement des organes dirigeants de cette

structure ou une lutte de positionnement.

Née après la rupture de l'accord entre le FCC et le Cach, l'USN a été constituée en majeure partie des dissidents de l'ancienne majorité au pouvoir qui avait pour vocation de matérialiser la vision du chef de l'Etat. Pour ce faire, un gouvernement a été mis en place reprenant des ministres venus de différents partis politiques.

Très vite, les divergences de vues ont apparues sur la gestion de l'USN, l'Ensemble pour la République de Moïse Katumbi a quitté le navire et se rangeait du côté de l'opposition adjoignant ses membres

de quitter également le gouvernement. Le mot d'ordre n'a pas été totalement suivi car certains ministres ont préféré rester au gouvernement.

Déjà à l'interne, la lutte de positionnement a pris place avec le retour sur l'échiquier politique national de Vital Kamhere, allié de premières heures du président Félix Tshisekedi. La nature ayant horreur du vide, l'AFDC de Bahati est devenue la première force de l'USN avec plus de députés à l'assemblée nationale, ce qui lui a valu le poste de président du Sénat. La montée en puissance de l'AFDC a réduit l'influence de l'UNC à l'est du pays.

Les arrivées de Jean Pierre Bemba et Buissa Namwisi a réduit encore l'influence de Vital Kamhere auprès du président Félix Tshisekedi, le reléguant presque au second plan derrière les deux présidents de deux chambres du Parlement et également au sein du gouvernement.

A l'approche de l'élection présidentielle, certains cadres de l'UNC sont montés au créneau pour annoncer la candidature de leur leader alors que toute l'USN devait porter la candidature du président Félix Tshisekedi. Était-ce du chantage ou un signe de mécontentement ? Avec l'évolution des choses, on peut dire que c'était une alerte et le cas de figure actuel le confirme.

On voyait le mal venir et on n'a pas pu anticiper pour le conjurer et aujourd'hui l'épingle est dans le pied de l'USN.

Un de signes annonciateurs de cette dissension est l'absence de consensus dans le dépôt des candidatures lors des élections législatives et municipales car les différentes composantes sont allées en ordre dispersé. Ce manque de coordination est à la base d'accusation de tricherie entre des candidats issus d'une même plateforme. Cette situation malheureuse a créé un malaise au sein de l'USN au point de lézarder la cohésion du groupe.

Est-ce la cause de l'apparition du nouveau regroupement ? Je n'y pense car cela a affecté tous les partis même le parti du président de la République l'UDPS. La raison majeure de la création d'un regroupement au sein d'un autre regroupement peut être assimilée à un passage en force pour prendre le pouvoir. En politique, les ambitions sont légitimes mais elles

doivent se faire dans le respect des textes qui régissent le fonctionnement du groupe. Avant même la rentrée parlementaire, Vital Kamhere et sa bande se sont constitués en bloc sans se référer aux autres composantes de l'USN. Le message est clair, nous avons plus d'une centaine de députés nationaux et provinciaux, donc il faut tenir compte de nous dans le partage du pouvoir : Parlement, Primature, Gouvernement, etc.

Personne ne connaît l'aboutissement de cette situation qu'on peut qualifier de crise qui risque d'avoir des conséquences politiques imprévisibles si la sagesse ne prime pas. Les membres de ce nouveau regroupement iront jusqu'au bout de leur idée ou feront marche arrière ? Est-ce le staff dirigeant de l'USN a saisi le message de mécontentement de certains de ses membres et va-t-il rectifier le tir pour l'harmonie du groupe ? Autant de questions qui restent jusqu'à présent sans réponse et seul l'avenir nous dira la suite des événements.

Herman Bangi Bayo



CONSTATANT LA RÉÉLECTION DE FÉLIX TSHISEKEDI, RDC

DÉNIS MUKWEGE APPELLE TOUS LES CONGOLAIS À LA COHÉSION NATIONALE



“Chaque individu et chaque peuple choisit son destin. Fidèle à nos convictions, nous refusons une fois de plus l’inaction et défions la fatalité. Nous invitons la population congolaise à ne pas céder au désespoir, aux discours de haine et à la violence mais à résister et à garder la flamme de l’espérance allumée car, ensemble, en se tenant main dans la main et en œuvrant avec détermination pour la cohésion nationale et l’unité, nous saurons mettre fin aux antivaleurs, relever les défis du développement, de la paix, de

l’intégrité et de l’indépendance de notre pays”, a déclaré Denis Mukwege, candidat à l’élection présidentielle du 20 décembre 2023, dans un message publié après la confirmation de la réélection de Félix Tshisekedi.

D’après lui, l’approche des élections générales du 20 décembre 2023 avait suscité auprès de nombreux compatriotes l’espoir de vivre pour la première fois une alternance réellement démocratique afin de mettre un terme aux crises

récurrentes de légitimité des animateurs des institutions de la République et de refonder le “contrat social” sur des bases saines.

Un acte de responsabilité

Il a fait savoir que s’il a pris la décision de présenter sa candidature à la magistrature suprême, c’était pour répondre à l’appel des intellectuels, des organisations de la société civile et à la mobilisation des femmes qui ont cotisé pour couvrir les frais de la caution

requis par la Commission électorale nationale indépendante (CENI).

Ainsi, il a signifié que cette candidature a été pour lui "un acte de responsabilité".

«C'est dans ce contexte que j'avais pris la décision de présenter ma candidature à la magistrature suprême pour répondre à l'appel des intellectuels, des organisations de la société civile et à la mobilisation des femmes qui ont cotisé pour couvrir les frais de la caution requise par la Commission Électorale Nationale Indépendante (CENI) pour tout dépôt de candidature à la

présidentielle en RDC. Cette candidature était pour moi un acte de responsabilité», a-t-il déclaré.

Restaurer la dignité de la Nation congolaise

Dans cet esprit, il a souligné qu'il a travaillé à un projet de société et un programme pour «réparer et soigner le Congo de fond en comble». Dans la foulée, il a fait savoir que ce projet de société comportait 12 sécurités-clés, avec comme objectifs stratégiques

de restaurer la dignité de la Nation congolaise en mettant fin à "la guerre, fin à la faim et fin aux vices qui gangrènent nos institutions".

Et d'ajouter : « Malgré de nombreux obstacles, en allant à la rencontre de notre population lors de mes déplacements à travers le

IL A FAIT SAVOIR QUE CE PROJET DE SOCIÉTÉ COMPORTAIT 12 SÉCURITÉS-CLÉS, AVEC COMME OBJECTIFS STRATÉGIQUES DE RESTAURER LA DIGNITÉ DE LA NATION CONGOLAISE EN METTANT FIN À "LA GUERRE, FIN À LA FAIM ET FIN AUX VICES QUI GANGRÈNENT NOS INSTITUTIONS"...

pays, j'ai pu réaliser à quel point ce projet de société répond aux aspirations de millions des compatriotes qui ont soif de mettre en œuvre le changement tant attendu pour redresser notre pays et le sortir de la violence et de la pauvreté ». Pour lui, le quatrième cycle électoral n'a pas été organisé pour permettre aux citoyens de choisir librement et démocratiquement leurs représentants mais plutôt pour préparer une nouvelle fraude électorale au bénéfice

du régime en place, dans un climat de corruption généralisée.

« ... plusieurs rapports des missions d'observation électorale ont documenté de nombreux cas d'irrégularités, mettant à mal l'intégrité des résultats de différents scrutins et, en plus, la Commission d'enquête mise en place par la CENI elle-même a dévoilé des preuves tangibles d'actes frauduleux commis par certains candidats pendant le déroulement des élections», a-t-il fait constater. Cependant, il a indiqué que dans une démocratie digne de ce nom, ces preuves auraient

dû conduire à l'annulation pure et simple de tous les scrutins.

«Nous déplorons l'indifférence et la complaisance sidérante de la diplomatie internationale dont les valeurs fondamentales telles que la démocratie, l'état de droit et les droits humains sont affaiblies et décrédibilisées par le recours trop fréquent à la politique du « double standard », a déploré Denis Mukwege.

LE TRIBALISME ET LA PAUVRETÉ N'ONT RIEN À VOIR AVEC L'ÉLECTION OU LA NOMINATION DES GOUVERNEURS DES PROVINCES, M. LE PRÉSIDENT !



« JE SUIS POUR LA NOMINATION DES GOUVERNEURS... »

La perspective de mise en place de la nouvelle Assemblée nationale avec députés nationaux issus des législatives du 20 au 26 décembre 2023 relance le débat sur la nomination des gouverneurs des provinces, débat suscité pendant la campagne électorale par Félix Tshisekedi. D'abord lors de son intervention dans le programme spécial Rtv produit par le Csac à

l'attention des candidats à la présidentielle, ensuite dans Top Congo Fm le jour de clôture de cette campagne. Dans le programme spécial du Csac, le candidat n°20 s'est déclaré pour la nomination «*Ils sont les représentants du chef de l'État en province. Comment mes représentants vont appliquer ma vision s'ils ne sont pas nommés par moi ? (...) Le pays est aujourd'hui divisé à cause du tribalisme qui s'installe à cause de l'élection du Gouverneur. Nous devons revenir à l'ancienne pratique. Les gens estiment qu'il faut un ressortissant de tel ou tel autre territoire pour diriger la province, la cause on le sait, vous n'avez qu'à regarder aujourd'hui comment les provinces sont gouvernées.

Je suis pour la révision de certaines dispositions de la constitution», a-t-il argué... Ainsi, Pr Isidore Ndaywel peut se consoler des coups (lisez colibets) reçus en août dernier lorsqu'il a proposé la re-visitation de la Constitution en cours.

AUCUNE RAISON D'ÊTRE ÉLUS

Bien que Félix Tshisekedi n'en ait pas dit plus sur les dispositions à amender (ou, peut-être à élaguer), l'argument avancé a pourtant des conséquences négatives sur la démocratie à base électorale. En effet, si le gouverneur de province doit être le

représentant personnel du Président de la République en province et qu'il doit être nommé, c'est que toutes les autorités sous tutelle doivent également être nommées : maire, bourgmestre, chef de quartier et chef de rue ou d'avenue en milieux urbains, et en milieux ruraux, administrateur du territoire, chef du secteur, chef du groupement et chef de la localité.

En effet, chacun à son niveau représente son chef hiérarchique.

Autre conséquence : les organes délibérants (assemblées provinciales, conseils communaux, conseils des quartiers, conseils des rues ou avenues, conseils des districts, conseils des territoires, conseils des secteurs, conseils des groupements et conseils des localités n'auront aucune raison d'être élus puisqu'ils ne sauront exercer aucune autorité sur les représentants du Président de la République dans des organes exécutifs.

Ne faisons alors pas la politique de l'autruche : avec cette initiative, Félix Tshisekedi va vider de tout son sens, de toute son essence, de toute sa substance la démocratie dont son parti se voulait l'incarnation à l'époque de l'opposition !

Son initiative a tout d'un faux pas.

LA CRISE POUR NOURRIR LE SENTIMENT DE RÉVOLTE

La vérité est que le tribalisme résulte des deux facteurs majeurs : injustice et pauvreté. A l'étape de Mbuji-Mayi, en pleine campagne électorale, le candidat n°20 l'a reconnu au travers de cette déclaration pathétique relayée par Steve Wembi le mardi 12 décembre 2023 : «*Vous connaissez notre souffrance, notre souffrance avec des anciens régimes qui nous regardaient comme de non congolais».

Domage qu'il ne se soit limité qu'au Kasai. Il n'est un secret pour personne que sous Mobutu, une sorte d'exclusion avait été planifiée à l'égard des élites du Kasai, du Bandundu, du Katanga et du Kongo Central dans tous les domaines de la vie nationale : universités, armée, police, renseignements, économie, etc.

La contestation suscitée par la frange kasaienne du Mpr Parti-Etat avait bénéficié du soutien des leaders d'autres provinces rejoints par ceux du Kivu. D'où accentuation du tribalisme dans le chef des Mobutistes de la zone linguistique lingala. Ce qui aura pour effet terrible le repli du maréchal successivement sur sa province, son district, son territoire, son secteur, son groupement, sa localité et, finalement, hélas !, sa famille biologique !

Quant à la pauvreté, elle

s'était accentuée pour deux raisons :

- primo, l'enclavement du Kasai, contrairement au Katanga et le Kongo Central constituant à deux des postes économiques importants en raison de leur accès l'un au chemin de fer de Tanzam et celui menant à Durban en Afrique du Sud, l'autre à la mer (Océan Atlantique).

La proximité du Bandundu avec Kinshasa avait mis cette province à l'abri. Tandis que le Kivu s'était découvert la vocation est-africaine bien avant l'adhésion à l'Eac.

- secundo, le leadership conduit par Etienne Tshisekedi à la tête de l'Udps aura été pour beaucoup dans l'aggravation de la paupérisation dans l'Espace Kasai.

L'histoire retiendra que l'aide humanitaire internationale destinée aux populations de cet espace et passant par des ONG animées par des Kasaiens en particulier n'était pas correctement dispatchée. Il se raconte qu'on misait sur la crise sociale pour nourrir le sentiment de révolte des Kasaiens du Kasai à l'égard des régimes qui se succédaient à Kinshasa.

Au final, le Kasai va se vider d'une bonne partie de ses ressortissants laborieux, éparpillés les uns au Katanga, les autres à Kinshasa et au Kongo Central, quand ce n'est pas en Zambie, en Afrique du Sud, en Angola et même au

Congo-Brazzaville.
C'est juste une parenthèse vite refermée.

FÉDÉRALISME ET RETENUE DE 40 % A LA SOURCE..

Pour revenir à la proposition de l'ex-candidat n°20, la solution idéale serait d'adopter une fois pour toutes la forme fédérale de l'Etat et l'élection au suffrage universel des acteurs majeurs au lieu de les réduire à des simples représentants du Président de la République.

En 63 ans d'indépendance de la RDC, force est de le constater : préparée à toutes les sauces, la forme « Etat unitaire » ne résout pas la problématique du développement. L'argument a récemment été développé dans la chronique intitulé « Comprendre le Katanga sans nécessairement justifier l'esprit indépendantiste ».

On peut au moins affirmer aujourd'hui que toutes les provinces aspirent au fédéralisme. D'ailleurs, l'Udps ne saura se dédire pour avoir été lors de la Conférence nationale souveraine des forces politiques et sociales à lever cette option. Ceci de un. De deux, il est temps, après moult hésitations, de passer à l'application de la retenue à la source des 40 % comme le prévoit la Constitution à l'article 175, quitte à réactiver la Caisse

nationale de péréquation. Après tout, quand on consulte la documentation sur les ressources naturelles disponible sur le site de l'Anapi, toutes les provinces ont des sols et sous-sols bien pourvus.

C'est, par contre Kinshasa, avec sa politique budgétivore, qui bloque le développement de tout le pays.

S'agissant particulièrement de la retenue à la source, on peut convenir d'une application échelonnée en commençant, par exemple, à 20 %, quitte à aller dans dix ans à 30 % et plus tard atteindre 40 %.

C'est possible sans retoucher cette disposition constitutionnelle.

PROPENSION À SE DÉDIRE, VOIRE À SE CONTREDIRE !

En conclusion, l'initiative de Félix Tshisekedi de re-visiter la Constitution en faisant des gouverneurs des provinces des simples représentants du Président de la République comme au vieux temps du Mpr Parti-Etat est un coup dur pour la démocratie. C'est un parricide assumé. Car, ne seront concernés par les élections que le chef de l'Etat et les députés nationaux.

Les députés provinciaux deviendront inutiles dès lors que les gouverneurs des provinces seront nommés. A moins de limiter leur rôle à élire les sénateurs qui, eux, ne seront d'aucune utilité

puisqu'ils vont représenter des provinces administrées par des gouverneurs nommés !

Bref, l'initiative du Chef de l'Etat est mal conçue. Elle a tout du remède qui se révèle pire que la maladie.

L'exemple des pays comme les États-Unis, le Mexique et le Brésil en Amérique, l'Allemagne, la Belgique, l'Autriche et la Suisse en Europe, le Nigéria et l'Afrique du Sud en Afrique où les gouverneurs des États ou des Provinces sont élus au suffrage universel direct devrait inspirer la RDC.

En 2019, Félix Tshisekedi en avait même appelé à l'élection des sénateurs au même type de suffrage direct. L'opinion avait réagi favorablement. Déjà, dans son premier discours sur l'état de la nation, il avait préconisé le rétablissement du second tour. Le moment venu, il n'a été procédé ni à l'une, ni à l'autre.

Parfois, on se demande pourquoi cette propension à se dédire, voire à se contredire!

Ça n'aide pas ses proches à l'aider efficacement...

Omer Nsongo die Lema @ omernsongo

LE DOCTORAT EN RELATIONS INTERNATIONALES RECHERCHÉ PAR JOSEPH KABILA DEVRAIT PLUTÔT SERVIR D'EXEMPLE, À DEFAUT DE LEÇON !



Ce jeudi 25 janvier 2024, en fin de journée, l'actualité en RDC s'est subitement focalisée sur la séance scientifique consacrée à la validation, par le Président de la République honoraire et Sénateur à vie Joseph Kabila Kabange, de sa thèse de doctorat en Relations Internationales à l'Université de Johannesburg, en Afrique du Sud.

De la dépêche diffusée à ce sujet, il ressort qu'il a été question d'une «*séance scientifique contradictoire face à un corps professoral extérieur composé de deux professeurs visiteurs qui l'ont discutée avec lui».

Il est précisé que «*Le chemin est donc désormais balisé pour la poursuite de ce travail scientifique dont le titre est dénommé 'Geopolitical Turn : USA-China-Russia rivalry and Implications for Africa' soit en français 'Les

implications de la rivalité États-Unis-Chine-Russie en Afrique'». La dépêche rappelle que «*L'homme qui a présidé aux destinées de la RDC pendant 18 ans avec pour couronnement l'unique alternance pacifique de l'Histoire de ce pays aux réalités géopolitiques complexes a bien évidemment étalé son expérience vécue sur ce sujet d'actualité».

Quand a-t-il commencé le cursus qui l'a amené à ce niveau ? Ses proches sont formels : depuis qu'il était aux affaires ! D'ailleurs, sa sœur jumelle a fait de même avec une spécialisation en Communication obtenue dans une université en Namibie.

Dans une société se voulant normale, pareil besoin d'apprendre ne devrait pas être vilipendé comme on le remarque dans certains réseaux

sociaux.

On devrait plutôt s'en réjouir et féliciter les intéressés. Surtout quand, dans le cas précis de Joseph Kabila Kabange, on a exercé de hautes fonctions étatiques.

Chercher à pénétrer, à circonscrire et à comprendre le monde tient pour lui d'un impératif.

En effet, à son avènement à la magistrature suprême en janvier 2001, JKK avait quasiment été adopté par les Occidentaux. Élysée, Maison Blanche, Laeken lui avaient ouvert largement les portes. Il fit même un discours au sénat belge !

En prévision des élections de 2006 précédées du référendum de 2005, l'Occident - qui avait financé à 90 % le double scrutin - avait enjoint les Congolais à une participation massive, participation posée comme condition pour le retour des investisseurs américains et européens ayant déserté le Congo (Zaire à l'époque) depuis plusieurs décennies.

Mais voilà qu'après ces élections, l'Occident oublia de passer de la parole à l'acte. 2006 et 2007 vont s'écouler sans le moindre accord d'investissement sur quoi que ce soit.

Aussi, pour épargner le pays d'une crise sociale post-électorale justifiable, Joseph Kabila tendit la main à la Chine sur conseil, du reste, de certains de ses pairs africains inquiets. Fait étrange méritant d'être souligné : les Occidentaux - Belges en tête - seront les premiers à boycotter le contrat sino-congolais.

Ainsi, le Congo se retrouva



dans une situation inédite : ceux qui lui avaient promis des investissements non seulement ne venaient pas, mais en plus, ne voulaient pas voir d'autres investisseurs se substituer à eux ! La suite est connue : d'abord soutenu par l'Occident, Joseph Kabila deviendra par après l'homme à abattre. D'où toutes les misères qu'on va lui faire avec, bien entendu, l'apport des forces politiques et sociales internes.

Quoi de plus normal qu'il ait choisi pour spécialisation les Relations internationales pour sa formation académique. Et encore, en cherchant à comprendre le monde à partir des relations entre les États-Unis, la Russie et la Chine par rapport à l'Afrique. Trois puissances dominant aujourd'hui le monde. Qu'il ait des ambitions de revenir aux affaires ou non, voire de viser

une organisation sous-régionale, régionale, continentale ou intercontinentale ou non importe peu. L'essentiel est d'avoir la même lecture, c'est-à-dire la même compréhension des choses du monde que ses interlocuteurs « internationalistes ».

Aujourd'hui, on ne peut pas percevoir les réalités politiques, économiques et socioculturelles d'un pays, soit-il le sien, en ignorant les contingences et les exigences internationales.

Autrement, on ne comprendra pas pourquoi cette « discrimination » consistant à voir certaines puissances reconnaître le génocide rwandais avec 800 mille morts tutsis et hutus modérés (terme disparu des médias) et ne pas reconnaître dans les 10 millions de Congolais morts pour causes directes ou indirectes un génocide tout aussi réel !

Autrement, on ne comprendra

pas pourquoi, alors que c'est le Congo qui est agressé, c'est au même pays-victime qu'on impose les négociations avec l'agresseur.

«*Dès que tu cesses d'apprendre, tu commences à mourir», disait Albert Einstein.

En vouloir à Joseph Kabila Kabange de s'appliquer cette pensée ne peut relever que de la méchanceté.

Le Congo a connu par le passé un Monsieur répondant au nom de Léon Engulu Baangampongo Bakokele Lokanga. Né en 1934, décédé en 2023, cet homme avait surpris tout son entourage. Mobutu l'avait même cité en exemple. Devenu commissaire d'Etat (ministre) des Affaires politiques (Intérieur) entre 1974 à 1977, il avait pris son inscription à une université au Canada. Il fit sensation.

Le Congo ne perdra rien en voyant certaines de ses têtes couronnées ajouter un plus en rentrant à l'école pendant ou après leur carrière.

Il n'y a pas de quoi polémiquer là dessus, mais alors pas du tout...

Omer Nsongo die Lema



CRÉDITS CARBONE, 5 \$ LA TONNE POUR LA RDC, 120 \$ POUR LE RWANDA DE QUOI PARLENT LES OFFICIELS CONGOLAIS LORS DE FAMEUSES CONFÉRENCES DES PARTIES À LA CONVENTION DES NATIONS UNIES SUR LE CLIMAT, LES COP ? QUI NÉGOCIE QUOI AU NOM DE LA RDC ?



La forêt équatoriale dans la province de l'Équateur au nord de la République démocratique du Congo.

La forêt équatoriale dans la province de l'Équateur au nord de la République démocratique du Congo.

La mouvance de la société civile, le Centre national d'appui au développement et à la participation populaire (CENADEP) en tête, convie

le gouvernement à se ressaisir à l'occasion de la COP 28 prévue du 30 novembre au 12 décembre 2023 aux Émirats arabes unis. Selon Report of the High-level commission on carbon, les prix explicites du carbone recensés au 1er août 2022 oscillent entre 1 centime de dollar US et 134 dollars US par tonne de CO₂ éq. Cependant, plus de 60 % des émissions régulées par une tarification du carbone sont couvertes par un prix inférieur

à 10\$ par tonne de CO₂ éq. Le consensus scientifique international estime que le plein effet d'incitation de ces mécanismes serait atteint pour des prix entre 40 et 80 \$ par tonne de CO₂ éq en 2020 et 50 à 100 \$ par tonne de CO₂ éq en 2030.

En décembre 2020, plus de 2,25 millions de crédits carbone avaient été délivrés au Rwanda par le mécanisme de développement propre et les marchés volontaires du carbone. En outre, le pays développe ses cadres d'échange d'émissions de carbone. Et selon la ministre rwandaise de l'Environnement, Jeanne d'Arc Mujawamariya, le Rwanda, qui a pleinement intégré le marché du carbone en avril 2023, pourrait bénéficier des marchés du carbone, d'une valeur annuelle estimée à 82 milliards de dollars, à 120 dollars par tonne d'émissions de carbone.

Entre-temps, la RDC tâtonne encore dans sa politique sur le climat quand bien même que l'ancien Zaïre est le tout premier pays du continent à disposer d'un ministère en charge de l'Environnement. Selon le Cenadep, la mouvance de la société civile recommande au gouvernement non seulement de doter le pays d'une politique nationale sur le climat, mais aussi d'élaborer, avec toutes les parties prenantes, une stratégie nationale sur le crédit carbone. En d'autres termes, la RDC navigue à vue dans les COP et d'autres assises internationales! Pis, l'Autorité de régulation de marché du crédit carbone (ARMC) n'existe que sur papier ! Il est alors aléatoire voire mensonger de prétendre élaborer un registre national carbone en vue de permettre à la RDC d'avoir un droit de regard sur le marché de crédit carbone et de régler la clé de répartition des revenus issus de la vente de crédit carbone.

Pourtant, selon le développeur de projets liés aux crédits carbone, DGB, les instruments de tarification du carbone ont généré 53 milliards de dollars en 2020, plus de 100 milliards

en 2021, et à fin décembre 2022, le marché mondial des crédits carbone valait 909 milliards de dollars ! Hélas, la RDC ne perçoit que du menu fretin et pas toujours régulièrement. Et ce, malgré son massif forestier estimé à 145 millions d'hectares (ha) pouvant séquestrer un stock de carbone évalué à 40 Gigatonnes (Gt) équivalant à 140.000.000 de t d'émissions potentielles de CO₂ !

De plus, la RDC, c'est aussi le plus grand réservoir aquifère du monde, un stock incommensurable des minerais stratégique ! Mais voilà que le pays-continent qui se veut pays-solution face à la crise climatique mondiale mendie plutôt ce qui doit lui revenir en gros lot ! Pendant que les plus gros pollueurs se taillent la part du lion sur le porte-monnaie des crédits carbone. Au Brésil, Bolsonaro puis Lula ont résolu de se passer des restrictions internationales sur l'exploitation forestière de l'Amazonie.

Le président Félix Tshisekedi a plutôt sollicité la compassion internationale pour que la compensation du gel d'exploitation de forêts de la RDC soit réévaluée à 100 dollars la tonne carbone. En

juin dernier, à Bonn (Allemagne), la RDC a de nouveau supplié, lors de la Conférence des organes techniques de la Convention-cadre des Nations unies sur le changement climatique (CCNUCC) d'appliquer l'équité dans la fixation du prix de vente de crédit carbone. Avis d'experts, aussi longtemps que la RDC se réservera de taper du poing sur la table pour exiger d'être récompensée au diapason de ses auto-restrictions forestières, elle demeurera un laquais de gros pollueurs que sont les États occidentaux et asiatiques. Que vaut le Rwanda en termes de forêts pour gagner 24 fois plus que la RDC ?

Les experts suggèrent que Kinshasa devrait entrer sur le marché de la conformité plutôt que sur les marchés volontaires, car c'est là que se trouve la majeure partie du financement. Et dire que Eve Baizaba et ses services l'ignorent! Nous y reviendrons.

BAS-UELE

PROVINCES

DÉBUT À BUTA D'UN SÉMINAIRE DE FORMATION DES JOURNALISTES DU BAS-UELE ORGANISÉ PAR L'UPC AVEC L'APPUI FINANCIER DE LA FONDATION CAROLE AGITO AMELA



Buta, le 26 janvier 2023(ACP):- plus des 50 journalistes venus des différents territoires de la province du bas-uele suivent un séminaire de formation organisé par l'UPC section du bas-uele avec l'appui financier de la fondation Carole agito amela . Le got de cet semaine à été donné à Buta ,le vendredi, 26 janvier 2024 aux environs de 10h dans la salle SEMBE de la ville de Buta, province du bas-uele en République

démocratique du Congo . Dans son mot de circonstance, jacques emange bobanganamama président sectionnaire de l'UNPC bas-uele a remercié au nom de la corporation des journalistes la sénatrice Carole agito amela pour avoir répondu favorablement aux gris d'alerte des chevaliers de plumes de bas-uele en mettant des moyens financiers conséquent pour la tenue de

ces assises avant d'inviter les participants à l'assiduité pour que cet séminaire serve la province.

Noté que trois thématiques seront développés aucour de cet atelier de trois jours notamment : la presse écrite et ses artifices par Adelard M. Obul' Okwess journaliste, chef des travaux à l'IFASIC et expert médias, les questions d'éthique et de déontologie du journaliste par Jonas Eugène O. koto, journaliste ainsi que la pratique du journalisme audiovisuel par le professeur Claude mukeba.

**ACP/ Buta/ nzema Adja
Rodrigue**



L'HOMOSEXUALITÉ, L'OCCIDENT ET L'AFRIQUE (WINA LOKONDO)



L'homosexualité fait davantage débat en Afrique, plus qu'ailleurs. La déclaration du pape François, qui invite à la bienveillance à l'endroit des homosexuels et à les bénir, a mis vent debout des milliers d'Africains, notamment catholiques, contre cette invite à la mansuétude à l'égard de ceux qui vivent de façon différente.

Je m'oblige à aborder ce sujet, à haute voix, sans détour de langage. Je décline dans les lignes qui suivent mon opinion sur cette question qui fait entremêler hypocrisies et affirmations douteuses,

hérétiques mêmes, des uns et inquiétantes intolérances des autres. Je ne me suis pas embarrassé de ce que telle personne ou telle coterie philosophique pourra penser de mes propos.

Je dis tout de suite ici à ceux qui souhaiteraient le savoir : je suis chrétien catholique et père biologique de cinq enfants. Je ne suis pas homosexuel et je ne tiens pas à le devenir. Je suis tout simplement un démocrate, libéral, libre-exaministe attentif aux questions de droits de l'homme.

Il est communément raconté que l'homosexualité est une pratique sexuelle venue d'Occident, comme la démocratie et bien d'autres valeurs introduites dans nos sociétés par les colons et qui font partie, n'en déplaise à certains, des réalités ancrées dans nos différents milieux et dans nos esprits. Parviendrons-nous à nous en départir ?

Les contemporains ont toujours enjolivé, glorifié le passé de leurs sociétés respectives. Parler de hauts faits de peuples ancêtres ou de telles pratiques coutumières « positives » titille l'orgueil de chaque pays.

À lire et à écouter certains Africains, leur continent fut un paradis avant l'arrivée des Européens, habité par des femmes et des hommes tous vertueux et...pacifiques, régis par des traditions, à y croire, toutes bonnes. Les antivaleurs n'y ont pas existé. Jusqu'à ce que les «dépravés» Blancs y apportent des valeurs et des principes «incompatibles», dit-on, avec les sociétés africaines (élection au suffrage universel, liberté, droit d'être différent et de penser différemment, monogamie et aussi, prétendument, homosexualité) dont il faut se débarrasser, quête d'identité, «d'authenticité» obligeant.

Des affirmations hérétiques, ai-je dit, sont de plus en plus répandues. Il en est une que toute personne raisonnable ne doit sans complaisance pas accepter : celle qui assène que l'homosexualité n'a pas existé dans nos sociétés depuis la création du monde, que deux humains noirs de même sexe ne se sont jamais attirés, «câlinés». Interrogeons-nous : nos aïeux hétérosexuels faisaient-ils l'amour, sans pudeur, au vu et au su de tous ? Ne s'isolaient-ils pas ? Les homosexuels, imaginons qu'il en ait existé, ne se cachaient-ils pas, eux non plus, pour s'envoyer en l'air ? Aurait-il existé dans nos villages, de tout temps, une police des mœurs qui écumait

les forêts afin d'y prendre en flagrance deux immoraux déviants de même sexe en train de se faire plaisir et qu'elle ne les a pas vus, aucun jour ? L'homme noir aurait-il été créé biologiquement différent de l'homme blanc, avec des dispositions libidinales différentes ? Peut-on sérieusement dire, sans une petite odeur de racisme, que la pédéastie est une pratique sexuelle propre aux «immoraux» Occidentaux et, donc, inconnue dans nos sociétés ?

L'homosexualité est certes, de notre point de vue - le nôtre, nous, hétérosexuels et dévots -, une relation amoureuse contre-nature. Tous les livres saints la condamnent. Mais que fait-on de ceux qui la pratiquent, ceux dont le mode vie sexuelle n'est pas le nôtre, qui ne nous plaît pas ? La solution - «finale» ? - serait-elle, afin de «purifier» nos sociétés de cette pratique impie, de les tuer tous, quitte à enfreindre la loi civile qui prohibe la violence sur autrui et à contredire Dieu qui interdit la mise à mort de l'être humain - «Tu ne tueras pas» -, pouvoir, prérogative qu'il se réserve jalousement. Faudra-t-il, à défaut de les éliminer physiquement, les emprisonner, les parquer dans des camps de concentration, les jeter dans les oubliettes ? Que devons-nous finalement faire d'eux, quels comportements, quelles attitudes, nous croyants

chrétiens ou musulmans, nous qui nous prévalons d'une «sainteté» morale, devons-nous adopter vis-à-vis d'eux ? Que ferait chacun de nous de notre enfant biologique qui prendrait une orientation sexuelle différente de la nôtre ? Ce questionnement - que les religieux, les politiques et les intellectuels africains refusent, par hypocrisie ou par couardise, de mettre sur la place publique dans le continent, se fait en Occident depuis des décennies.

Contrairement à une idée répandue, l'Occident ne fait pas la promotion de l'homosexualité. Il fait plutôt la promotion de la TOLÉRANCE et de la LIBERTÉ, deux de ses valeurs suprêmes. Il tient à ses principes qu'il n'est pas disposé à négocier, à relativiser et qu'il défend : le rejet de la violence injustifiée, le droit de chacun d'être différent, de penser et d'agir de façon différente, le droit de mener sa vie comme on l'entend sans attenter à la liberté, à la vie d'autrui. Quel droit un hétérosexuel américain, belge, canadien, français, espagnol ou allemand a-t-il d'interdire à une personne homosexuelle qui ne lui cause aucun tort, qui ne porte pas atteinte à son intégrité physique ni à la pudeur et à l'ordre publics, de vivre paisiblement sa vie intime, dans sa maison, dans sa chambre ? Implorer Dieu, prier pour notre semblable qui emprunte une mauvaise

voie n'est-il pas la seule chose qu'un croyant puisse faire ? N'est-ce pas cela la vocation du chrétien que le pape François a voulu nous rappeler ?

J'ai vécu en Belgique tout le temps où Elio Di Rupo, docteur en sciences et homosexuel, fut premier ministre. Le pays ne s'est pas pour autant écroulé, ni politiquement ni économiquement ni scientifiquement. Le ciel n'était pas non plus tombé sur la tête d'aucun Français du fait que l'intellectuel Bertrand Delanoë fut homosexuel et maire de Paris. Sa vie privée ne fit pas disparaître la capitale française de la carte de la Terre. L'actuel jeune premier ministre français et brillant esprit, Gabriel Attal, est aussi un gay, comme des milliers d'autres Français de différents milieux, couches sociales et secteurs d'activités.

Les homosexuels, on en voit également, et de plus en plus, en RD Congo - qui se donnent davantage une visibilité, qui ne font plus mystère de leur orientation sexuelle -, dans nos quartiers et différents milieux professionnels, particulièrement dans le monde de la beauté (maisons de tresses, de manucure et de pédicure) où leur doigté est généralement vanté par leurs clientes hétérosexuelles. L'homosexualité existe depuis

que le monde est monde. Le reconnaître ne signifie pas l'accepter ou l'encourager. La preuve est que la Bible en parle, mais la réprouve, la tient pour une abomination.

Les homosexuels seraient-ils un danger pour chacun d'entre nous ? Nous nuisent-ils plus que ces gestionnaires publics (ministres,

J'AI VÉCU EN BELGIQUE TOUT LE TEMPS OÙ ELIO DIRUPO, DOCTEUR EN SCIENCES ET HOMOSEXUEL, FUT PREMIER MINISTRE. LE PAYS NE S'EST PAS POUR AUTANT ÉCROULÉ, NI POLITIQUEMENT NI ÉCONOMIQUEMENT NI SCIENTIFIQUEMENT. LE CIEL N'ÉTAIT PAS NON PLUS TOMBÉ SUR LA TÊTE D'AUCUN FRANÇAIS DU FAIT QUE L'INTELLECTUEL BERTRAND DELANOË FUT HOMOSEXUEL ET MAIRE DE PARIS. SA VIE PRIVÉE NE FIT PAS DISPARAÎTRE LA CAPITALE FRANÇAISE DE LA CARTE DE LA TERRE....

gouverneurs, directeurs généraux comptables,...) qui détournent des millions de dollars qui devaient servir à améliorer notre quotidien, à arranger les routes, à améliorer la desserte en eau potable et en électricité ? Plus que ceux qui détournent nos salaires et nos primes professionnelles et qui nous empêchent de vivre décemment ? Nous violentent-ils comme nos tyrans, nos policiers et militaires qui nous rançonnent à tous les coins de

rues et qui souvent nous tuent pour un oui ou pour un non ? Nous emmerdent-ils comme ces sauvages («kuluna») qui font la loi dans nos quartiers, qui nous pompent l'air, qui nous prennent, à notre moindre inattention, nos téléphones, perruques bijoux et sacs ?

Le mariage des personnes de mêmes sexes est interdit en RD Congo. Ce verrou légal, que nul ne suggère à ce jour de faire sauter, devrait tranquilliser ceux qui refusent de les imaginer en cérémonie devant un officier d'état civil. Ont-ils d'autres exigences raisonnables qui puissent empêcher les homosexuels - ces derniers sont-ils tous des malades mentaux ? - à «essaimer» dans la société ? Y a-t-il un pays qui soit parvenu à éradiquer - sans une violence extrême - la pédérastie ? Devons-nous consacrer nos précieux temps à des débats publics, à nous préoccuper de secrets d'alcôve, de ce que les gens font entre quatre murs quand on a de nombreux problèmes importants dans le pays qui requièrent nos intelligences et nos énergies pour les résoudre ?

Wina LOKONDO



WhatsApp Group Invite Links

Chers Collègues,

Le 27 novembre 2023 - deux mois seulement après sa sortie le 27 septembre - le Groupe WhatsApp « MOI, PRESIDENT » a attiré votre attention avec le titre « adieu, mais peut-être à bientôt ! ».

L'administration avait été saisie des faits ne correspondant pas à la vision de la plate-forme voulue d'expression libre, exceptionnelle puisqu'à la portée des Congolais de tous les coins du pays et de tous les coins du monde préoccupés par le développement (...) lié à la personne que nous plaçons à la tête du pays par la voie électorale,

« MOI, PRÉSIDENT » permettait « de faire des propositions, de donner des avis et d'émettre des critiques sans cependant basculer dans la violence »

A l'époque, il était question d'une tribune impersonnelle permettant à « toutes les candidates et tous les Candidats à la présidentielle de 2023 d'y trouver ce que les Congolais pensent ou attendent d'eux.

Nous concluons que « MOI, PRESIDENT » est une initiative citoyenne.

Chers Collègues,

Avec l'investiture du Président de la République élu le 20 janvier dernier en la personne de M. Félix-Antoine Tshisekedi Tshilombo, « MOI, PRÉSIDENT » recouvre en réalité sa vocation première !

Voilà pourquoi « MOI, PRESIDENT » annonce ce 27 janvier 2024 son retour avec une nouvelle formule : ce n'est plus l'administration qui sélectionne les partenaires.

Cette fois, chaque partenaire est libre de rejoindre le Groupe WhatsApp.

Les réformes envisagées au cours du quinquennat 2023-2028 étant de nature à affecter d'une manière ou d'une autre la gouvernance institutionnelle et impacter notre quotidien, le débat devient alors intéressant !

« MOI, PRESIDENT » entend le susciter et le réguler...

Merci.

Kinshasa, le 27 janvier 2024

Omer Nsongo die Lema
Administrateur principal

LE PRÉSIDENT FÉLIX ANTOINE TSHISEKEDI S'ENGAGE D'AMÉLIORER LES CONDITIONS SOCIALES DES DIPLOMATES CONGOLAIS À L'ÉTRANGER



(Depuis Kinshasa, Paul Bazakana)

Le président de la République Félix-Antoine Tshisekedi Tshilombo a reçu le jeudi 25 janvier une délégation d'une trentaine d'ambassadeurs extraordinaires et plénipotentiaires congolais en poste à l'étranger. Conduite par le vice-Premier ministre, ministre des Affaires étrangères Christophe Lutundula, les diplomates congolais ont saisi cette occasion pour exprimer les doléances liées à leur carrière. Prêtant une oreille attentive aux différents plaidoyers, le chef de l'État leur a exprimé sa volonté de mettre les ambassades et les diplomates dans des meilleures conditions, afin de défendre les couleurs de notre pays.

Il est prévu un programme de réhabilitation et modernisation des ambassades et chancelleries là où nous en avons, un programme d'acquisition là où nous sommes locataires et même un programme de construction le cas échéant.

Félix-Antoine Tshisekedi a pris l'engagement d'améliorer les conditions de travail de nos ambassadeurs et de leurs collaborateurs.

Ce programme de rénovation des infrastructures des ambassades congolaises constitue une suite logique du processus de redorer le blason de nos représentations diplomatiques.

En octobre 2023, le ministre des Affaires étrangères, Christophe Lutundula, celui des Finances, Nicolas Kazadi avaient signé un protocole d'accord avec Citibank pour accompagner la RDC dans la bancarisation des salaires des ambassadeurs.

Hélas, l'on apprend qu'il y a des diplomates qui comptent sept à huit mois de salaires impayés ... C'est impensable !



AU-DELA DES CONDOLEANCES, UN TEMOIGNAGE DE LA MINISTRE KATHUNGU FURAHA SUR TCHAKA KONGO



Moi, comme Ministre de la Culture, Arts et Patrimoines, j'ai été surprise dès le premier trimestre de mon mandat, de recevoir un homme qui défendait les artistes et les infrastructures culturelles sans parler, d'abord, de lui-même.

La première fois, Monsieur Tsaka Kongo est venu me demander de protéger la place des artistes. Ensuite, il est venu plaider pour papa Petit Pierre afin de l'honorer un 30 Juin. Il a plaidé pour papa Jeannot Bombega afin que sa photo soit placée à l'exposition universelle de Dubaï.

Tsaka Kongo m'appelait parfois tard la nuit pour défendre la cause d'un artiste. Il m'avait encore une fois alerté sur le décès de la comédienne maman Shako et nous avons organisé ses obsèques.

Plus tard, il a plaidé pour

l'intemporalité de Grand Kallé, la maladie de maman Vongaye et nous sommes allés, lui et moi au chevet de la maman de la Rumba dont j'ai inscrit sa chanson Ndoti sur la liste de l'intemporalité. Mais, le plus frappant, je garderai à jamais en souvenir, le courage, la bonne volonté, l'humilité, la témérité, surtout et parfois le bénévolat de «Monsieur Artistes en danger».

Il est le seul qui a donné les premiers éléments culturels à déposer au musée de la Rumba, l'ancienne résidence de feu Papa Wemba. Quand je l'ai inauguré il a apporté les baguettes de l'un des premiers batteurs (drumeurs) de la Rumba des années 60 Fracasseur et la casquette du comédien caporal Murumba.

Edmond Landu dit Tsaka Kongo doit être imité dans sa défense

des artistes. Il est, certes irremplaçable en son genre. Le Ministère de la Culture, Arts et Patrimoines vient de perdre un ami de tout mon cabinet qui passait deux à trois fois par semaine avec un communiqué de défense des autres, sans parler de sa propre personne. Il était exceptionnel et rare dans notre milieu culturel.

Mon témoignage est aussi un enseignement pour nous tous, de continuer son oeuvre. Que l'asbl Artistes en danger ne tombe jamais.

**KATHUNGU FURAHA
CATHERINE
MINISTRE DE CAP**

TÉMOIGNAGE

TSAKA KONGO, ADIEU LE DÉFENSEUR DES ARTISTES



C'est au début de ma carrière de journaliste en 1976 que je le découvre dans le sillage de Gaby Lita Bembo. Il imitait Gaby Lita en dansant comme lui. Je le revois en tenue raphia en train d'exhiber la danse Mombombo dominé en faisant les gestes des serpents (lokola nioka). Après il s'est essayé dans le chant mais ça n'a pas marché.

Après l'avoir perdu de vue,

je le retrouve juste à côté de Photo Guy en face de l'hôtel de la poste exerçant un petit commerce de vente des vidéos et CD étalés à même le sol.

Et avec l'arrivée de AFDL, il multiplie des démarches pour devenir opérateur culturel. N'ayant pas eu gain de cause, il crée l'ASBL artistes en danger qui va devenir grâce à son courage la voix autorisée des artistes sans distinction. A

ce titre, il a réalisé beaucoup d'activités et surtout des obsèques avec le concours du gouvernement et de l'hôtel de ville. Il était pour moi un bottin. A chaque fois que je voulais un contact pour un article, c'était lui la bonne adresse.

Avec sa mort, c'est une grosse perte pour les artistes. Repose en paix!

Jean Pierre Eale ikabe

JEAN-DIEUDONNÉ NINO

CULTURE MALAPET (1935-2012)

- SAXOPHONISTE -

Le vocable chef lui collait à la peau tel le sparadrap du capitaine Haddock: Chef Nino. D'un charisme certain, l'appeler Nino semblait relever involontairement de l'irrévérence, en dépit de l'homme affable, jovial, qui brisait cette armure par ses canulars et ses contrepèteries inattendus qui installaient tout de suite la familiarité. Derrière sa bonhomie, voir son air débonnaire, Nino Malapet cachait une bonne humeur irradiante et contagieuse.

Entourage musical familial

Né le 8 mars 1935, Jean-Dieudonné Malapet grandit à l'ombre de son oncle Emmanuel Damongo-Dadet, saxophoniste émérite et pionnier de la musique congolaise, créateur dans les années 40 de l'orchestre Mélo-Congo.

Conseiller Territorial du

Moyen-Congo, Emmanuel
E-Journal Kinshasa

Novembre 2023

Damongo-Dadet embarque avec son neveu Jean-Dieudonné Malapet pour Paris siéger pour sa mandature. Il y mène des études brillantes.

L'option musicale

De retour au pays natal, Nino Malapet qui s'est affranchi de l'apprentissage du saxophone, sa madeleine de Proust, travaille aux Postes Téléphones et Télécommunications puis à la Sécurité Sociale. Il se joint au guitariste Joseph Kaba ainsi que le chanteur Édo Ganga et créent ensemble l'orchestre Atomic-Jazz en 1954, qui devient peu de temps après, on ne peut plus structuré, le célèbre Négro-Jazz.

Le premier saxophoniste de l'orchestre OK-JAZZ

En 1956 voit le début des va et vient de musiciens brazzavillois vers Léopoldville dotée de

structures phonographiques, à commencer par le Négro-Jazz qui s'y installe par la grâce du pygmalion Henri Bowané, suivi d'éléments de l'orchestre Les Compagnons de la Joie (CDJ), Jean-Serge Essous, Kouka Célestin, Liberlin de Shoriba Diop, Mpéla La Montha, avec à leur tête Marie-Isidore Diaboua. Tous, excepté Ganga Édo (que l'on signale aux éditions rivales Opika) et Kouka Célestin, intègrent les éditions Loningisa des frères grecs Athanase et Basile Papadimitriou qui vivent encore des requins. Rejoints par François Luambo et Dewayon venus du groupe Watam de Dewayon et Bikunda, puis Lando Rossignol, Vicky Longomba, Daniel Loubélo De la Lune, ils mettent sur pieds au sein de ladite édition la première entité structurée, le groupe LOPADI (LOningisa PApaDimitriou), se démarquant ainsi de Bana

Loningisa à l'effectif ouvert, dirigé par Henri Bowané. C'est alors que voit le jour le tandem Essous-Nino. Sur la structure du groupe Lopadi sera créé l'année suivante, le 6 juin 1956, l'OK-JAZZ dont la direction sera confiée à Jean-Serge Essous. Cette fois, Nino Malapet y participe, lié par un contrat individuel des éditions Loningisa.

Chef Nino

La carrière de Nino Malapet franchit une dimension supérieure en 1957 avec la création de l'emblématique orchestre de légende, ROCK-À-MAMBO, comme boosté par les fonctions de chef d'orchestre, fonctions qui le transcendent tant dans sa prestation instrumentale que dans l'écriture des chansons, comme en témoigne la discographie ô combien volumineuse de cet ensemble.

Initiateur du projet Bantous

Après la proclamation de l'indépendance du Congo

le 28 novembre 1958, Nino Malapet est l'inspirateur du retour au bercail des musiciens brazzavillois évoluant à Léopoldville. Paradoxalement il sera absent du bar Chez Faignond le 15 août 1959 lors de la première de l'orchestre Bantous, à diriger encore le ROCK-À-MAMBO à Léopoldville.

L'orchestre Rock-À-Mambo se disloque à Pointe-Noire en 1961, Nino Malapet intègre alors l'orchestre Bantous, s'inscrit simultanément et brillamment en propédeutique au Centre d'Enseignement Supérieur de Brazzaville (CESB), ancêtre de l'Université de Brazzaville où il poursuit ses études jusqu'en deuxième année de licence en droit. En 1964 Nino Malapet nous révèle sa botte secrète, un énorme talent de vibraphoniste dans l'orchestre Bantous, avant d'en prendre les rênes deux années plus tard à Abidjan, suite à la défection d'Essous sur le chemin de retour du Festival d'arts Nègres de Dakar.

L'héritage artistique

Clef de voûte des partitions polyphoniques des bois et cuivres, tant avec le Rock-À-Mambo qu'avec les Bantous, Nino Malapet est une valeur sûre du saxo ténor dans la musique congolaise et demeure un improvisateur avisé du saxophone soprano. Ses chansons sont aérées, dépouillées, l'œuvre reconnaissable par la pureté de sa ligne mélodique. Des pièces d'orfèvre, taillées, ciselées avec amour et passion dans une méticulosité des plus abouties. Nino Malapet est un mélodiste.

Doté d'une grande culture de la rumba et de l'afro-caribéen (il faut être attentif aux citations dont il émaille certains arrangements [Clément Ossinondé - in «Dieudonné Nino Malapet n'est plus» - mbokamosika.com le 02/02/2012]), Chef Nino nous a légué une œuvre monumentale ce 29 janvier 2012.

Salut l'Artiste.

QUEL EST L'IMPACT CHEZ LES PERSONNES ÂGÉES ? UNE NEUROLOGUE RÉPOND



Les problèmes de sommeil, plus fréquents avec l'âge, peuvent avoir un impact considérable sur la vie des séniors, avec notamment un risque accru de chutes. On fait le point avec une neurologue.

Avec l'âge et le vieillissement, le sommeil évolue et les besoins en sommeil se modifient légèrement en quantité. Mais cela ne signifie pas pour autant que les personnes âgées dorment moins. "La durée du sommeil de la nuit diminue un peu, mais sur 24 heures, il n'y a pas de gros changements", observe le Professeur Kiyoka Kinugawa-Bourron,

neurologue. Le sommeil des personnes âgées peut en effet devenir polyphasique. En plus des nuits, les gens âgés peuvent également faire des siestes en journée. Cela va donc compenser ce sommeil nocturne légèrement raccourci.

Qualité du sommeil : une évolution avec l'âge

Si certaines personnes âgées se plaignent de souffrir d'insomnie, de se sentir fatiguées, les problèmes de sommeil ne sont pas systématiques chez les gens âgés. On observe toutefois une évolution de la qualité

du sommeil. "Le temps de sommeil lent et profond a tendance à diminuer. Les réveils nocturnes sont plus fréquents et aussi parfois plus longs. C'est pour cela que parfois, les seniors ont l'impression que le sommeil est un peu plus léger que quand ils étaient plus jeunes", explique la spécialiste. Plusieurs mécanismes expliquent ces changements. Lorsqu'on vieillit, l'horloge biologique, qui règle le rythme veille/sommeil, vieillit aussi. Par exemple, le corps produit un peu moins de mélatonine.

"On observe également des changements au niveau des

synchroniseurs externes. La régulation du sommeil est aussi influencée par les choses de la vie, par exemple l'exposition à la lumière. Avec l'âge, et encore plus si on a des problèmes de santé, on est moins exposé à la lumière, on sort moins. On fait également moins d'activité physique. Tout cela impacte négativement le sommeil", détaille le Pr Kinugawa-Bourron. Avec la retraite, le rythme change, il n'y a plus d'obligation de se lever à une heure précise. Les repas sont parfois moins réguliers, les loisirs se modifient également. Tous ces facteurs peuvent altérer le sommeil des personnes âgées.

Problème de sommeil ou évolution normale du sommeil avec l'âge ?

L'évolution du sommeil est naturelle avec l'âge : nuits plus courtes, siestes, temps d'endormissement parfois plus long, avance de phase (on se couche plus tôt mais on se lève aussi plus tôt). "Il faut faire la différence entre l'évolution normale du sommeil et la maladie insomnie". Certaines personnes sont en pleine forme avec six heures de sommeil. D'autres en revanche vont moins bien supporter ce changement du sommeil et s'en plaindre, mais s'il n'y a pas de répercussion dans la journée, ce n'est pas une véritable insomnie", observe la neurologue.

Des problèmes de sommeil plus fréquents avec l'âge

Les problèmes de sommeil sont un peu plus fréquents avec l'âge, notamment l'insomnie. "Cela s'explique notamment parce que les seniors ont plus de douleurs, sont moins confortables. Il y a également l'influence d'autres problèmes de santé, la dépression, des maladies du sommeil comme les apnées du sommeil, un peu plus fréquentes en vieillissant", explique le Pr Kinugawa-Bourron. Cette dernière ajoute que certaines maladies particulières et rares, comme le trouble du comportement en sommeil paradoxal, ont aussi un impact sur le sommeil. "Ce trouble, souvent associé à des maladies neurodégénératives comme la maladie de Parkinson, provoque une levée d'inhibition du tonus musculaire pendant le stade de rêve. Ainsi lorsqu'on rêve on fait des gestes, on bouge, on parle. La qualité du sommeil est évidemment altérée", précise la spécialiste.

Quel est l'impact des problèmes de sommeil chez les seniors ?

"Il y a une vision un peu négative des difficultés de sommeil chez les gens âgés. On va se dire qu'un senior qui dort au fauteuil la journée, c'est normal, et avoir tendance à minimiser. Pourtant il y a un impact réel sur la qualité de vie, le fonctionnement de la journée. Et d'autant plus s'il y a des problèmes de santé associés !", rappelle d'emblée la neurologue. Une personne âgée qui dort mal sera plus fatiguée, même si elle a la

possibilité de se reposer pendant la journée. Il y a une baisse de la vigilance, avec un risque accru de chute et de troubles cognitifs.

"Si une personne âgée se plaint de son sommeil, il faut toujours s'en occuper et en parler avec le médecin traitant. Cela peut cacher un vrai trouble du sommeil qu'il faut explorer", recommande le Pr Kinugawa-Bourron.

Seniors : comment mieux dormir lorsque l'on vieillit ?

Certaines personnes âgées se plaignent de se réveiller très tôt, mais cela est parfois lié à l'heure du coucher, souvent plus précoce. "En réalité, ce sont des personnes qui ne dorment pas moins, mais se couchent plus tôt et se réveillent donc plus tôt. S'il n'y a pas de réveils nocturnes pathologiques, que la personne se réveille en forme le matin, on peut essayer de décaler un peu l'heure du coucher", recommande la neuro-gériatre. Cette dernière insiste également sur l'importance de maintenir une activité physique pendant la journée, adaptée à ses capacités, et de s'exposer à la lumière du jour. "Quant aux siestes, elles ne doivent pas excéder 20 minutes pour préserver le sommeil de la nuit. Le cerveau n'a pas un besoin de sommeil extensible", insiste-t-elle.

LES VRAIES RAISONS DE L'EMPRESSEMENT DE M. SASSOU ET CIE DE VOTER NUITAMMENT UNE LOI

La nuit du 24 janvier 2024 a été épouvantable pour des députés congolais, sommés de se présenter au parlement le 25 janvier 2024 à 9h00 pour une réunion extraordinaire curieusement, sans ordre du jour. Tous étaient en vacances quand ils ont été joints par téléphones entre 18 et 22 heures. Nombreux ont cru au guet à pan. Connaissant les pratiques tordues du président Sassou et sa bande de véreux, plusieurs députés ont eu des insomnies jusqu'à l'arrivée au parlement.

A l'Assemblée nationale, les députés ont reçu les documents du projet de loi portant modification de la loi n°39-2023 du 29 décembre 2023 portant la loi de finances pour l'année 2024. L'exposé des motifs dudit projet demandait aux députés de corriger ou réécrire l'article trente sixième, en intégrant « l'émission de bons et d'obligations sur le marché régional ». Cette mention avait

été oubliée dans la première version de ladite loi. Une telle omission avait l'inconvénient de paralyser le ministre des finances dans les négociations des «...termes de la dette en vue d'obtenir les différents aménagements possibles (annulation, rééchelonnements, refinancements, réprofilage, etc.) et les appuis budgétaires et tout don, legs et fonds de concours ». Il faut être naïf de croire que le gouvernement et le Parlement puissent commettre une erreur de ce genre car, une démarche similaire a été adoptée dans le bradage de cent vingt un mille hectares aux Rwandais. Admettons que cela soit une erreur, y avait-il péril en la demeure au point de tenir une session extraordinaire avec 2/3 des députés pour analyser les documents et tout valider en une journée ?

Les raisons profondes de ce travail à la hâte

Il y a quelques temps, nous avons alerté que le Congo

était sous les projecteurs et ses montages financiers en Europe via la Deutsche bank, Rothschild et autres devraient échouer parce que suspecté de blanchiment. Malheureusement, peu de gouvernants ont pris ces révélations au sérieux. Pourtant, les interventions des lobbyistes et autorités congolaises à coup de millions d'euros auprès des institutions bancaires européennes, pour l'émission obligataire depuis bientôt une année se sont soldées largement par un échec. Selon nos informations, la République du Congo espérait obtenir un milliard et demi à trois milliards et demi d'euros d'émission obligataire après les deux dernières revues positives du FMI et nonobstant l'élévation par Standard & Poor's de la note de B- à B sur le court terme et de CCC+ à C sur le long terme, avec une perspective stable sur la base d'une amélioration notable de sa production pétrolière, le Congo n'a pu obtenir

gain de cause sur l'émission obligatoire.

Déboutés en Europe et pris de cours par la date butoir de mars pour changer les anciens billets, les mafieux sont obligés de se tourner vers la sous-région où règne l'opacité couplé à la crainte des saisies des avoirs par Hojeij et autres créanciers douteux; d'où la convocation en urgence des députés.

La République du Congo retardait le remplacement intégrale des billets de FCFA dans la CEMAC du fait d'un important stock de billets entre les mains des autorités mafieuses; il s'agirait d'un montant de 750 milliards de FCFA injustifiables. L'émission aurait eu pour but également de blanchir ce stock de vieux billets dans les banques locales : les actuels possesseurs, en les échangeant contre des titres, deviendraient des créanciers officiels et rémunérés de la République du Congo. Ces titres pourraient également être cédés, échangés ou revendus dès lors qu'ils seront côtés dans les bourses internationales...

Dernier intérêt de cette opération, l'argent recueilli devrait permettre une

énorme restructuration de la dette congolaise. Les créanciers du Congo après décote, échelonnement des règlements, percevront une infime partie de ce qu'il leur est dû ; d'autres créanciers « bidon » de la République seront à 100% gagnants dans cette opération.

Voilà la vraie raison qui taraude les esprits des gouvernants mafieux et incompetents du Congo qui ont peur d'être rattrapés. S'il est vrai que le président de l'assemblée, Isidore Mvouba encourageait la thésaurisation des fonds en reconnaissant à l'époque, « qu'ils cachaient l'argent » mais il sied de dire haut et fort, que les parlementaires qui accompagnent les mafieux sont indirectement complices des malheurs des congolais et de la politique de la terre brûlée que M. Sassou et son gouvernement perpétuent depuis des lustres. Le bilan positif de la gouvernance de certains leaders africains est légion. Même celui des putschistes comme Brice Oligui Nguema révèle qu'on peut mieux faire sans s'endetter. Les gouvernants doivent savoir qu'ils ne peuvent pas mentir tous les jours à leur

peuple. Démosthène, penseur grec du IV^e siècle l'avait déjà prévu : « il n'est rien qui vous fasse plus grand tort qu'un homme qui ment. Car, ceux dont la constitution réside dans les paroles, comment peuvent-ils, si les paroles sont mensongères, conduire une politique en toute sûreté ? ». Jusqu'à quand les congolais continueront-ils de rester dans une prison à ciel ouvert ou vivre dans la précarité quotidiennement alors que le sous-sol de leur pays est très riche ? Accepteront-ils d'être dirigés par des méchants gouvernants et inconscients et sans cœur ? En tout cas, l'opprimé ne doit pas s'attendre qu'on l'affranchisse, il doit arracher sa liberté et lutter par tous les moyens pour la conserver. Les ministres de cultes, les jeunes, les enseignants, les professionnels des médias bref les intellectuels sont appelés à la rescousse de la population.

**Ghys Fortune BEMBA
DOMBE**

YA ROXY NIAU ALBERT KABEYA TSHIMPAKA FÊTE SES 71 ANS D'ÂGE !



« Ya Roxy na belela yo lisusu, niau, niau , niau wa ».

Virtuosité, c'est sans doute le mot qui résume le mieux la carrière de Roxy Tshimpaka.

Sa bonne éducation lui a toujours interdit de se mettre en avant, et pourtant il est parmi les dix meilleurs solistes qu'aient connus la RDCongo. C'est peu de dire qu'il figure parmi les plus grands, et est reconnu unanimement par ses pairs.

À son sujet, les mêmes mots reviennent : sérieux, discret , travailleur et virtuose.

Dans ce monde de la musique dévoré par les ego, Roxy Tshimpaka a, en tout cas , le mérite de marquer la différence. La sobriété a toujours été son principal atout mais surtout le sérieux dans le travail de la recherche musicale.

Mais au-delà de ce profil apaisé, il peut surprendre, car sa carrière a montré qu'il ne rechignait pas devant les conflits et les injustices.

Ses départs dans différents orchestres- Langa Langa Stars, Choc Stars -, ont illustré ce tempérament caché. Derrière l'apparence de

cette force tranquille couve un feu intérieur.

De son vrai nom Albert Tshimpaka Kabeya est né le 24 janvier 1953 à Kinshasa(RDC) , il est le fils de Monsieur Boniface Kabeya, fonctionnaire de l'Etat et de Louise Masumbu, mère au foyer.

Il a grandi à Kalina (l'actuelle Gombe), une commune qui était réservée aux privilégiés.

Marié, père de six enfants, Roxy est 4 garçons d'une famille de 8 enfants. Il a été très tôt passionné par la guitare, à tel point qu'il commençait déjà à avoir une belle dextérité à l'âge de 14 ans, en apprenant tout seul les accords.

Mais son formateur, son mentor et maître reste Jacques Pelasimba , son aîné et voisin du quartier.

Ya Roxy est un ancien élève de l'athénée de Kalina, athénée de la gare et institut de Ngiri Ngiri.

Il a 16 ans et décide d'arrêter ses études pour se mettre à la guitare.

Comme tous les jeunes de l'époque, il débute dans un petit groupe de quartier Super Bovin avec Damien Ndembo, Mavuela Somo etc...

Mais sa notoriété s'installe dans Thu Zahina en 1968, lorsque qu'il remplace le soliste Sawa Tshomba . C'était un très beau garçon (un adonis) qui faisait tourner la tête à la gent féminine.

En 197 , Roxy Tshimpaka intègre le groupe Veve.

Comme beaucoup d'artistes, Roxy Tshimpaka a connu des traversées du désert et des passages à vide. Sa destinée sera faite de hauts comme de bas, après une absence de plus de 3 ans à l'extérieur du pays (Ouganda, Kenya).

Son profil de grand soliste sera dessiné de nouveau dans Zaïko Langa Langa, grâce au président Jossart Nyoka Longo.

Il a été surnommé Niau par l'artiste musicien Evoloko .

C'est un grand monsieur, humble, intègre et affable.

Que le bon Dieu veuille sur lui !

Jeanclaude Mombong

SALAAM, SHALOM, L'IMPASSE D'UNE PAX DEI SUR LA BANDE DE GAZA



S'il est une guerre qui met à rude épreuve la foi religieuse, c'est bien celle qui ravage la bande de Gaza où des communautés, enfants de Yahweh et d'Allah, le Dieu unique, créateur du ciel et de la terre se détruisent mutuellement. La terre de Gaza est imbibée de sang. Sacrilège ! La bestialité qui caractérise les belligérants laisse parfois tout être humain doté de raison et épris de paix.

Si l'homme est fait à l'image de Dieu, pourquoi devrait-

on porter outrage à l'Être Immanent en ôtant la vie à sa créature ? On en vient à se demander si Yahweh est différent d'Allah, si les yeux et les mains levés vers le ciel dans une synagogue n'ont pas le même objectif et le même sens que ceux exhibés dans une mosquée. La paix, Salaam, Shalom n'a aucune coloration religieuse ; elle est une vertu que doit intégrer et entretenir toute créature de Dieu.

La guerre de Gaza est un conflit irraisonné et irrationnel. La mort et la désolation semées à

tout vent ne peuvent conduire à une issue satisfaisante. Malheureusement, celles-ci sont soutenues et entretenues par des hommes politiques véreux et cruels qui tirent profit de cette guerre, une géopolitique de la cruauté et des intérêts mesquins. Tant que les lieux de prière seront construits avec des préjugés raciaux, tant que les instincts hégémoniques ne seront pas anéantis, l'homme demeurera un loup pour l'homme.

Il sied de dire que certaines personnes de bonne volonté

avec un humanisme chevillé au corps accomplissent des actions en faveur de la paix et du vivre-ensemble dans le respect des croyances des uns et des autres. C'est ainsi que l'on voit s'élever côte à côte des temples, des mosquées et des synagogues.

Au Congo Brazzaville, sur les terres de Loango, un philanthrope, Alexis Vincent Gomez, a érigé côte à côte dans sa propriété trois majestueux lieux de prière, une mosquée fraternisant avec une synagogue et une église. Belle symbolique pour dire que tous les hommes reconnaissent être créés par Dieu à qui ils s'adressent. Chrétiens, Musulmans, Juifs, Bouddhistes, tous sont en réalité des frères, des enfants d'un même ancêtre (Abraham) et d'un même Dieu le père, témoins, la pléiade de concordance des textes qui relie la Torah, la Bible et le Coran.

Parlant de la compassion ou d'amour exemple, la loi des Juifs de l'Antiquité stipule : « Ne hais point ton frère en ton cœur : reprends ton prochain, et tu n'assumeras pas de péché à cause de lui. Ne te venge ni ne garde rancune aux enfants de ton peuple, mais aime ton

prochain comme toi-même : je suis l'Éternel [Jéhovah]. » (Lévitique 19:17, 18, Rabbinat français).

A la Bible mentionne : « Mais je vous le dis, à vous qui écoutez : Continuez d'aimer vos ennemis, de faire du bien à ceux qui vous haïssent, bénissez ceux qui vous maltraitent (...) et votre récompense sera grande, et vous serez fils du Très-Haut, car il est bon pour les ingrats et les méchants. » Luc 6 : 27-35. Sous le titre « L'Examinée », le Qur'an émet un principe similaire (Sourate 60 :7, RB) : « Peut-être Allah établira-t-Il de l'amitié entre vous et ceux [des Infidèles] que vous traitez en ennemis. Allah est omnipotent. Allah est absolu et miséricordieux. » ; le Pentateuque, les cinq premiers livres de la Bible constitue chez les Juifs, la base de Judaïsme, la Torah « doctrine », « Loi ».

De même, on retrouve l'ensemble de ses textes dans le Coran. Ces textes sont presque communs aux trois monothéistes (Christianisme, Islam et Judaïsme). Vous conviendrez avec nous, que, seul, l'interprétation des extrémistes et des politiciens véreux sèment les graines de désolation.

Les voix de sorties de crise Au-delà de la foi et des croyances religieuses qui ne sont pas des éléments anodins, la géopolitique, la vraie, doit être convoquée pour permettre de suggérer quelques pistes pouvant contribuer à la paix. Si l'on peut avant tout admettre que les belligérants sont des croyants, il faudra envisager constamment des rencontres des plus hautes autorités religieuses israéliennes et palestiniennes.

La paix sans la foi ressemble à un coup d'épée dans l'eau. Personne ne peut exclure que les conflits au Proche-Orient ont plus ou moins un fondement religieux ou spirituel.

S'il est vrai, qu'une musique ségrégationniste commence à se faire entendre en Europe avec des nouvelles lois sur l'immigration et la montée du panafricanisme, cependant, il sied de reconnaître que, la France et l'Angleterre par des gouvernements successifs composés des ministres d'origine asiatique, africaine, indienne ayant de culture variée, donnent des bons signaux du vivre ensemble que des négociateurs ou les soutiens d'Israël peuvent

s'inspirer.

Ensuite, il faut arriver à un cessez-le-feu sous l'égide de l'ONU en mettant en place une force de paix internationale (force d'interposition) et non Tsahal qui doit contrôler Gaza comme le fait entendre Benjamin Nétanyahou qui s'oppose ces derniers jours à la « souveraineté palestinienne ».

Les parties en conflit doivent jeter du lest en procédant à la libération de tous les otages et prisonniers. On penserait à installer une personnalité reconnue à la tête d'un État palestinien parce qu'il faut bien que les parties comprennent que chaque communauté a besoin d'une entité administrative. La libération de Marwan Barghouti ne serait pas vaine, dans ce cas de figure.

L'État palestinien doit connaître une existence matérielle dans la frontière de 1967 quitte à en confier, le cas échéant, l'autorité à une administration temporaire internationale. Mais qu'en son sein, comme le suggère le professeur Vincent Lemire, "puissent demeurer les colons, qui le souhaitent." Idem pour les quelques deux millions de Palestiniens vivant en Israël et pour les réfugiés palestiniens

qui bénéficieraient d'un droit au retour.

Cette solution, dite (deux États une patrie) repose sur une forme confédérale qui peut sembler un peu baroque, mais l'Europe à montrer après des tragédies terribles qui l'était possible de la mettre en œuvre. Si vous êtes français et que vous vivez à Berlin, vous payez les impôts locaux et vous votez aux élections locales en Allemagne, aux élections présidentielles, en France, et aux élections européennes comme tous les ressortissants de l'Union.

De même, les deux États d'Israël et de Palestine pourraient s'articuler autour d'institutions locales, nationales et transnationales, avec des élections à différents

niveaux et un passeport communaux Israéliens et aux Palestiniens comme le passeport européen ».

En définitive, si les rencontres des dirigeants religieux et les soutiens occidentaux tels que les U.S.A qui fournissent nuit et jour des armes aux Israéliens, encouragent, la laïcité, mettent un peu de la volonté politique, cette guerre va s'arrêter.

Ghys Fortune BEMBA DOMBE.



LE DCMP PERD SON MATCH CONTRE L'AS V. CLUB PAR FORFAIT (0-3)



Le Daring Club Motema pembe (DCMP) a perdu par forfait (0-3) le match qui l'a opposé à l'A.S V. Club, comptant pour la 13ème journée, sur décision de la LINAFOOT, à la suite des émeutes provoquées par les supporters du Club Vert et blanc, au stade Tata Raphael.

A la suite de cette décision, les « Moscovites » terminent cette saison avec 34 points alors que les Immaculés

stagnent à 28 points. Ce derby kinois s'était arrêté à la 36e minute, après que l'AS V. Club a eu un penalty boudé par les Imaniens, provoquant des échauffourées qui ont empêché l'arbitre de faire jouer le penalty. La rencontre a été interrompue dans la confusion totale. Toutefois, le DCMP et l'AS V. Club sont tous deux qualifiés à la phase des Play Off de la LINAFOOT comme Maniema Union et Dauphins noirs dans

le cadre du groupe B.

Par ailleurs, dans le groupe A, les qualifiés sont : FC Luppo, TP. Mazembe, Lubumbashi Sport et Don Bosco.

infocongo.net

DOUBLE NATIONALITÉ PARMI LES LÉOPARDS, UNE HYPOCRISIE AU GOÛT DU JOUR



La Constitution de la République démocratique du Congo est on ne peut plus claire dans son article 10 : «_La nationalité congolaise est une et exclusive »._ Une exclusive que les RD-Congolais défendent officiellement avec vigueur, mais à laquelle beaucoup semblent plus ou moins discrètement déroger, notamment avec l'équipe nationale des Léopards, dans laquelle plus de la moitié des joueurs venus de la

diaspora disposent de deux passeports. Un trompe-l'œil pourtant assumée, au regard des enjeux et de l'apport de ces binationaux quasiment irremplaçables pour la défense sportive du drapeau national.

Les partisans de la double nationalité en République démocratique du Congo, ont toujours estimé que cette loi est corsetée, anachronique, qu'elle prive inutilement le pays de compétences congolaises dispersées un

peu partout dans le monde et qu'elle nécessite un toilettage.

À la faveur de la Coupe d'Afrique de Nations, le débat sur la double nationalité a été remis au goût du jour, au niveau de certains joueurs des Léopards qui, fait inconstitutionnel, disposent de deux passeports.

Même s'ils ont choisi de défendre les couleurs de la RDC, dont ils tiennent la nationalité à travers un de

Leurs parents, beaucoup de ces joueurs, nés en France, en Belgique, en Angleterre, voire en Suisse, n'ont pas renoncé à leur premier passeport et jamais leurs parents ne les y encourageraient, même s'ils supportent leur choix qui est bien souvent en deuxième option.

En dehors de ceux qui ont gardé la nationalité congolaise et qui disposent d'une carte de séjour, les autres arrivent en RDC avec leur passeport congolais, sur lequel n'est apposé aucun visa du pays où ils résident. Preuve qu'au retour, ils présentent leur deuxième passeport, retrouvant leur deuxième ou première nationalité, qu'importe, lors du passage des frontières. Cherchez l'erreur, même si elle est manifeste.

Gédéon Kalulu né le 29 août 1997 à Lyon en France, Aldo Kalulu Kyatengwa né le 21 janvier 1996 à Lyon, Charles Pickel né le 15 mai 1997 à Soleure en Suisse, Simon Banza né le 13 août 1996 à Creil en France, Gaël Kakuta né le 21 juin 1991 à Lille en France, Cédric Bakambu né le 11 avril 1991 à Ivry-sur-Seine en France, en sont des illustrations, parmi tant d'autres.

Même pour les congolais de

naissance, nombreux sont ceux qui jouent en Europe, ont acquis la nationalité du pays d'accueil, sans renoncer à leur nationalité d'origine. Pourtant là aussi, l'article 26 de la même loi dispose que toute personne qui acquiert une nationalité étrangère, perd la nationalité congolaise. Il en découle que l'acquisition de la nationalité étrangère par un congolais et l'acquisition de la nationalité congolaise par un étranger entraînent la perte de la première nationalité, respectivement la nationalité congolaise et la nationalité étrangère.

« La nationalité congolaise est une et exclusive. Elle ne peut être détenue concurremment avec aucune autre. »

Pourquoi ces dispositions qui ont toujours animé les débats politiques ne sont-elles pas respectées en sport ?

Dire que les instances internationales de sports qui viendraient à lire rigoureusement les textes du pays, en arriveraient à la disqualification de la quasi-totalité de l'équipe des Léopards, car il se pose pour ses joueurs, un véritable problème juridique, quant à leur appartenance à tel ou tel autre pays, même si le

passeport présenté, fait foi sur la nationalité.

Une réelle hypocrisie, avouons-le.

À propos de ce flou juridique ou plutôt de cette hypocrisie que personne n'ose évoquer, tant ces joueurs sont indispensables au pays, beaucoup de responsables sportifs au contact de l'équipe nationale des Léopards, ont toujours qualifié la question de « masolo ya kâti » (Des secrets d'intérieur).

Ne serait-il pas temps que ces « massolo ya kâti » soient clarifiés et juridiquement définies ?

Simple question de ceux qui ont été commis à la surveillance du fleuve et qui voient en cette hypocrisie, une façon pour les instances sportives et politiques de la RDC, de se mentir à elles-mêmes.

Mais, « wutâ ngambo, biso, to zo tala », autrement dit, depuis l'autre rive, quoique surveillant le fleuve, nous avons l'œil sur vos simagrées qui ne sont pas loin d'une « auto-tricherie ».

Bertrand BOUKAKA/
Échos du Congo-Brazzaville

LU POUR VOUS

QUELQUES CONSIDÉRATIONS SUR LA CAN 2023

1. Voici donc ces Huitièmes de finale de la CAN.

Plusieurs favoris se sont lamentablement échoués aux portes de ces huitièmes : le Ghana, l'Algérie et la Tunisie.

D'autres ont été sélectionnés, alors qu'ils avaient quasi perdu tout espoir, comme la Cote d'Ivoire, dont les braiements de désespoir des supporters résonnent encore à nos oreilles et l'équipe du Cameroun, qui a failli faire mentir son surnom d'Indomptables.

Et ceux qu'on n'attendait pas, les 2 Guinée, la Mauritanie, le Cap-Vert peuvent fièrement se ranger aux côtés des plus grands.

Quelle fierté d'y compter également la RDC, qui a suscité dernièrement tellement de commentaires passionnels, suite à une fin de match houleuse avec le Maroc, également présent à ces huitièmes de finale.

Huitièmes de finale, c'est bien. Mais, quart de finale,

ce serait encore mieux.

La CAN de l'humilité.

Les anciens footballeurs disaient: Le football se joue sur le terrain et non avec des pronostics de favoris. ; pour couper court aux prétentions surfaites et à l'arrogance des « pseudos» grandes équipes» face aux soi-disant « petites équipes» .

Les phases de poules de cette compétition africaine de football ont rappelé cette sagesse sportive et donné une leçon magistrale aux roquets des gazons qui n'en finissaient pas de se gonfler hors du terrain.

Un p'tit tour et s'en vont.

Accrochés par des « petits» Equato-guinéens, Gambiens, Capverdiens ou Mauritaniens, pour ne citer que les plus emblématiques, le Ghana, l'Algérie et la Tunisie ont plié bagage dès le premier tour; quand le Cameroun et la Côte d'ivoire, grands fanfarons des gradins, se sont faits presque des hernies avant de pouvoir se qualifier in extremis.

Un nouveau départ dans de petites godasses.

Ce que cette coupe d'Afrique

des nations a de réjouissant et d'instructif, c'est l'énorme progression de la qualité footballistique des nations présentes; mais surtout le niveau presque égalitaire de toutes les équipes qui peuvent légitimement, chacune, prétendre au sacre à la fin de la compétition.

Mais cette CAN est aussi une bonne leçon d'humilité claquée aux visages des équipes qui se croyaient investies d'une invincibilité et qui ont dû se rabaisser pour aller chercher le ballon au fond des filets de leur gardien des buts.

Ça ramène sec à l'humilité!

Maintenant, ces équipes qualifiées pour le tour suivant repartiront avec moins de melon pour le disputer à la balle ronde.

Avec l'état d'esprit que toutes les équipes qui se sont qualifiées à la phase finale de cette CAN ont autant de légitimité, les unes que les autres, pour prétendre à la victoire; en toute humilité.

Charly Teddy



LEOPOLDVILLE KINSHASA CAPITALE fête

ses 100 ans

D'hier à aujourd'hui

